

2020-09

LE RÔLE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

Les gigantesques incendies de forêts de ces derniers mois (Amazonie, Afrique, Californie, Australie) ont rappelé à l'opinion mondiale, et aux gouvernantes et gouvernants, la fragilité des forêts et l'urgence de mieux les préserver. Deuxième puits de carbone au monde après les océans, les biomes forestiers assurent des fonctions majeures dans la régulation climatique,

le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau et des sols. Ils constituent une ressource indispensable à la vie de nombreuses populations. A l'heure où sévit la crise du Covid 19 et où se font jour des interrogations quant au lien entre dégradation environnementale et émergence de nouvelles maladies, le CESE étudie la manière dont l'Union européenne (UE) et ses Etats

membres peuvent renforcer la lutte contre la déforestation « importée », inhérente au commerce mondial. Analysant les origines et les conséquences du phénomène, l'avis recense les dispositifs existants, pointe leurs limites et formule diverses préconisations pour éviter, réduire et en dernier ressort compenser la déforestation importée.

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Pour le CESE, toute politique de lutte contre la déforestation importée doit prendre en compte les besoins de développement des pays producteurs, notamment du Sud. Il s'efforce par conséquent dans ses préconisations de reconnaître les besoins des populations locales pour répondre de façon équitable et durable au défi de la déforestation importée.

AXE 1 : AMÉLIORER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES EUROPÉENNES CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

- Adopter en 2020 un Plan d'action de l'UE contre la déforestation importée sous la responsabilité du Conseil européen, dont le suivi et la coordination seront confiés au vice-président de la Commission européenne en charge du Pacte vert pour l'Europe, sous la supervision et le contrôle du Parlement européen ; Rehausser la part du budget de l'UE consacrée à l'action pour le climat sur 2021-2027 à partir d'un calendrier et d'objectifs chiffrés, dont l'un dédié à la lutte contre la déforestation en Europe et dans le monde ;
- Mieux informer et sensibiliser les consommatrices et consommateurs européens aux enjeux de la déforestation en améliorant l'étiquetage environnemental des produits et en instituant un observatoire européen de la déforestation ainsi qu'un mécanisme d'alerte précoce ;
- Augmenter la part du programme Horizon Europe consacrée à la recherche d'alternatives à la déforestation importée, permettant une transition vers des pratiques d'utilisation des sols et des chaînes d'approvisionnement plus durables.

AXE 2 : ACCÉLÉRER LA RÉFORME DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES QUI CONTRIBUENT FORTEMENT À LA DÉFORESTATION

- Dans le cadre de la révision en cours de la Politique agricole commune (PAC), mettre en place en 2022 un Plan protéine européen convergeant vers l'objectif de réduire les importations de soja afin de concrétiser la souveraineté agricole de l'UE, notamment en soutenant fortement les cultures de légumineuses, en versant aux agriculteurs et agricultrices des « paiements pour services environnementaux » pour les surfaces en prairies ou légumineuses fourragères et en conditionnant les aides aux investissements des filières animales à la non utilisation de soja importé ;
- Organiser la sortie progressive des agro-carburants conventionnels et leur suppression totale au plus tard en 2030 dans le cadre d'une révision de la directive européenne RED II en mettant fin au plus tard en 2022 aux mécanismes de défiscalisation existants sur ces carburants de première génération, en supprimant

les subventions de la PAC destinées aux surfaces servant à les produire et en réaffectant ces moyens à la recherche sur les biocarburants avancés ;

- Identifier, évaluer et réformer les subventions préjudiciables à la biodiversité au niveau national et international ;
- Promouvoir une réforme rapide de l'OMC afin de rendre opposables les critères de développement durable inclus dans les accords commerciaux internationaux conclus par l'UE et renforcer ces critères en prévoyant le respect par les parties prenantes des normes de droit international les plus exigeantes en matière de droits humains, de travail décent, de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique ;
- Améliorer la qualité et la crédibilité des labels « zéro déforestation importée » en encourageant la convergence des outils et l'extension des certifications existantes, en s'appuyant sur la cartographie de l'usage des sols par télédétection, en accompagnant les producteurs dans la mise en œuvre et en renforçant les contrôles tout au long des filières.

AXE 3 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTATS TIERS PRODUCTEURS ET DES ACTEURS LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION

- Faire porter par l'UE et ses États membres, dans les enceintes multilatérales et les dialogues bilatéraux, un projet de Pacte mondial pour les forêts associant l'ensemble des parties prenantes ;
- Réformer le système européen d'échange de crédits d'émission et instaurer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE pour les secteurs à risque pour la forêt ;
- Renforcer la coopération de l'UE en faveur de la création d'un réseau mondial d'aires protégées ciblant les forêts primaires encore intactes en encourageant le maintien et le développement de législations protectrices dans les pays partenaires et en renforçant les instruments financiers adéquats ;
- Soutenir la mise en place dans les pays partenaires, notamment d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine, de politiques de gestion durable des forêts, d'agroforesterie et d'agro-écologie en accompagnant les productrices et producteurs locaux dans le développement de trajectoires durables; en permettant aux pays de transformer directement, sur place, les matières premières qu'ils produisent pour en tirer la valeur ajoutée ;
- Soutenir, en lien avec les populations locales, la reforestation des zones déboisées et l'afforestation, en particulier en Amérique latine, en Afrique subsaharienne et dans les pays émergents.



Jean-Luc Bennahmias

est député européen (2004-2014) et membre de la Ligue des Droits de l'homme. Il siège au CESE à la section des affaires internationales et européennes en tant que personnalité qualifiée.

Contact :

jean-luc.bennahmias@lecese.fr
01 44 43 64 28



Jacques Pasquier

est paysan dans la Vienne. Il siège au CESE à la section des affaires européennes et internationales ainsi qu'à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, où il représente la Confédération paysanne.

Contact :

jacques.pasquier@lecese.fr
01 44 43 64 28